

# PROCES VERBAL

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DU 21 JANVIER 2019

#### Ouverture de la séance en présence de :

- ❖ Monsieur LAPLAZA, Principal
- ❖ Madame MAGNET, Adjointe Gestionnaire
- ❖ Mesdames FATIN-ROUGE, JACQUIN, SCHROLL et M. FUMO représentant les personnels d'enseignement et d'éducation
- ❖ Madame MARMIER et YZOARD, représentant les personnels ATOSS
- ❖ Mesdames BOSSI, JEANNERET Sandrine, MARANDET, DESTAING (arrivée à 17h45), JEANNERET Sylvaine et M. CHENEVEZ, représentant les parents d'élèves
- ❖ Monsieur DESARMENIEN, 1<sup>er</sup> adjoint, représentant Monsieur le maire de FRASNE
- ❖ Mademoiselle SAUVONNET et Monsieur JACQUIN, représentant les élèves

#### Membres absents excusés :

- ❖ Monsieur SAILLARD, Conseiller Principal d'Education
- ❖ Mesdames AUBERT-BOTTERON et SAVARY, représentant les personnels d'enseignement et d'éducation
- ❖ Monsieur RYSER, Personnalité qualifiée, désignée par Madame la présidente du Conseil Départemental

#### Membres absents :

- ❖ Monsieur ALPY, Conseiller départemental du canton de FRASNE, Vice président du Conseil Départemental
- ❖ Madame LETOUBLON, Conseillère Départementale
- ❖ Madame STASZAK, Personnalité qualifiée, désignée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale

Le quorum étant atteint, le Président du Conseil d'Administration ouvre la séance à 17h35.

Secrétaire de séance : Mme YZOARD

## **1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. le Président présente l'ordre du jour :

- Venue des élèves et professeurs dans le cadre d'un échange franco-espagnol.

Vote : **C : 0 A : 0 P : 16**

## **2. PARTIE RECEPTION DE L'ECHANGE FRANCO-ESPAGNOL**

M.LAPLAZA présente les conditions qui l'ont amené à la réunion de ce Conseil d'Administration extraordinaire, à savoir la mise en conformité des démarches administratives liées à ce type de projet.

M. LAPLAZA rappelle que tout professeur qui souhaite faire une sortie pédagogique avec des élèves doit présenter au chef d'établissement un document contenant les aspects pédagogiques et financiers de cette sortie. Ce projet est étudié par le chef d'établissement et l'adjointe gestionnaire pour en valider les principes avant présentation et vote en Conseil d'Administration. Cette demande de respect des procédures a été rappelée à l'ensemble des professeurs début juillet et fin août 2018, au vu de certains dysfonctionnements repérés l'an passé.

Proposition avait d'ailleurs été faite, en juillet dernier, aux professeurs pour une construction des différents projets pendant l'été et M. LAPLAZA s'était engagé à réunir un conseil d'administration en octobre pour les valider, ce qui a été fait le 9 octobre.

Deux projets n'ont fait l'objet d'une dépose de dossier, dont celui concernant l'échange franco-espagnol. Un délai supplémentaire a été octroyé aux deux professeurs organisateurs jusqu'au Conseil d'Administration du 29 novembre, les deux projets pouvant alors être intégrés au budget de l'établissement. Seul le projet pour une sortie en Vénétie a été déposé.

Mme NOLOT, indépendamment de son absence en novembre et décembre, a enclenché des opérations organisationnelles avec ses homologues espagnoles sans qu'aucun document ne soit transmis au chef d'établissement, ni à l'adjointe gestionnaire. Ce n'est que le 8 janvier, à la demande du chef d'établissement, qu'un document a été remis par Mme NOLOT. Celui-ci étant très incomplet, M. LAPLAZA a dû suspendre ce projet et en informer par courrier les familles et les élèves concernés tout comme nos homologues espagnols.

Souhaitant trouver une issue positive à cette impossibilité administrative de donner suite à ce projet en l'état, mais aussi de corriger l'aspect désastreux produit chez nos partenaires espagnols par cette décision qui s'est imposée à lui, M.LAPLAZA a pris attache auprès du service juridique du rectorat mais aussi de l'établissement espagnol, du rectorat espagnol et de l'Institut franco-espagnol à Séville. C'est après médiation, autorisations et nouvel entretien avec Mme NOLOT pour notamment obtenir le programme d'activités que la décision a été prise de convoquer ce C.A extraordinaire.

Une représentante des parents fait remarquer que 17 élèves c'est peu sur un potentiel d'élèves hispanisants de 62 4èmes et 38 3èmes.

Mme NOLOT, présente, répond que peu d'élèves de 3<sup>ème</sup> souhaitent partir car déjà partis l'an dernier.

Nouvelle question d'une représentante des parents d'élève sur comment a été fait le choix, est-ce que les familles ont été informées par courrier ?

Mme NOLOT dit que des élèves se sont proposés et qu'elle a fait son choix en disant à ceux qui n'étaient pas retenus qu'ils pourraient partir l'an prochain.

Les parents posent également la question de la seconde partie, à savoir le départ des français. M. LAPLAZA répond que pour ce qui est du départ en Andalousie, faute de budget encore connu, il fera l'objet d'une autre délibération lors d'un prochain C.A, même si Mme NOLOT a fourni ce jour des devis de déplacements sur place mais pas celui des billets d'avion.

M.LAPLAZA rappelle la proposition faite à Mme NOLOT de prévoir un départ en Octobre 2019, ce qui ne semblait pas possible côté espagnol selon elle. La directrice de l'établissement espagnol dément et n'est pas opposée à une venue des français en début d'année scolaire prochaine. Le problème côté français est lié aux élèves de 3<sup>ème</sup> qui, eux, ne seront plus là l'an prochain. Il aurait donc été judicieux de proposer cet échange qu'à des élèves de 4<sup>ème</sup> afin de ne léser personne.

Une autre représentante des parents d'élèves, rejointe par un représentant des professeurs demande si cette seconde partie de l'échange ne pourrait pas être votée maintenant et prévue avant la fin de l'année scolaire. M.LAPLAZA répond que ce n'est pas à l'ordre du jour (voté) et que, faute de budget consolidé, ce n'est pas possible. D'autre part, le calendrier à partir de mars est très contraint (nombreuses sorties, chevauchement possible de sorties pour certains élèves, nombreuses activités programmées en C.E.S.C. sur tous les niveaux, période du DNB, etc...). Le moins pénalisant serait début juillet mais les prix des billets d'avion risquent d'être élevés à cette période de l'année. C'est pourquoi, octobre serait préférable.

Une représentante des parents d'élèves demande à M.LAPLAZA si un courrier a été transmis aux familles avant celui de janvier pour les informer de cet échange. Le principal répond par la négative puisqu'il n'a pas été informé des modalités de cet échange et des initiatives personnelles prises par Mme NOLOT.

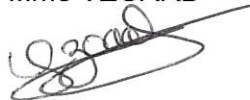
A l'issue de ces discussions, il est donc demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur l'accueil, selon le programme présenté en annexe, de 17 élèves et 2 professeurs attendus du 6 au 13 février prochain.

Vote : **C : 0 A : 1 P : 16**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h55.

Le secrétaire de séance

Mme YZOARD



Secrétaire de direction

Le président du Conseil d'Administration

M. LAPLAZA



Principal

## ANNEXE

**MERCREDI 06/02** : arrivée des espagnols à 18h au collège de FRASNE

accueil et soirée en famille

**JEUDI 07/02**

accueil au collège de FRASNE à 8h, visite du collège

participation aux cours (10h-12h)

repas au collège

visite l'après-midi d'une exploitation agricole

**VENDREDI 08/02** : visite de la fromagerie de FRASNE le matin

pique-nique et visite des tourbières l'après-midi

**SAMEDI 09/02**

week-end en famille

**DIMANCHE 10/02**

**LUNDI 11/02**

journée à ARC ET SENANS : sur les traces des gabelous et du saumoduc

visite guidée de la saline royale

**MARDI 12/02**

journée à BESANCON : visite de la citadelle et de la ville

**MERCREDI 13/02**

départ des espagnols à 5h du matin